



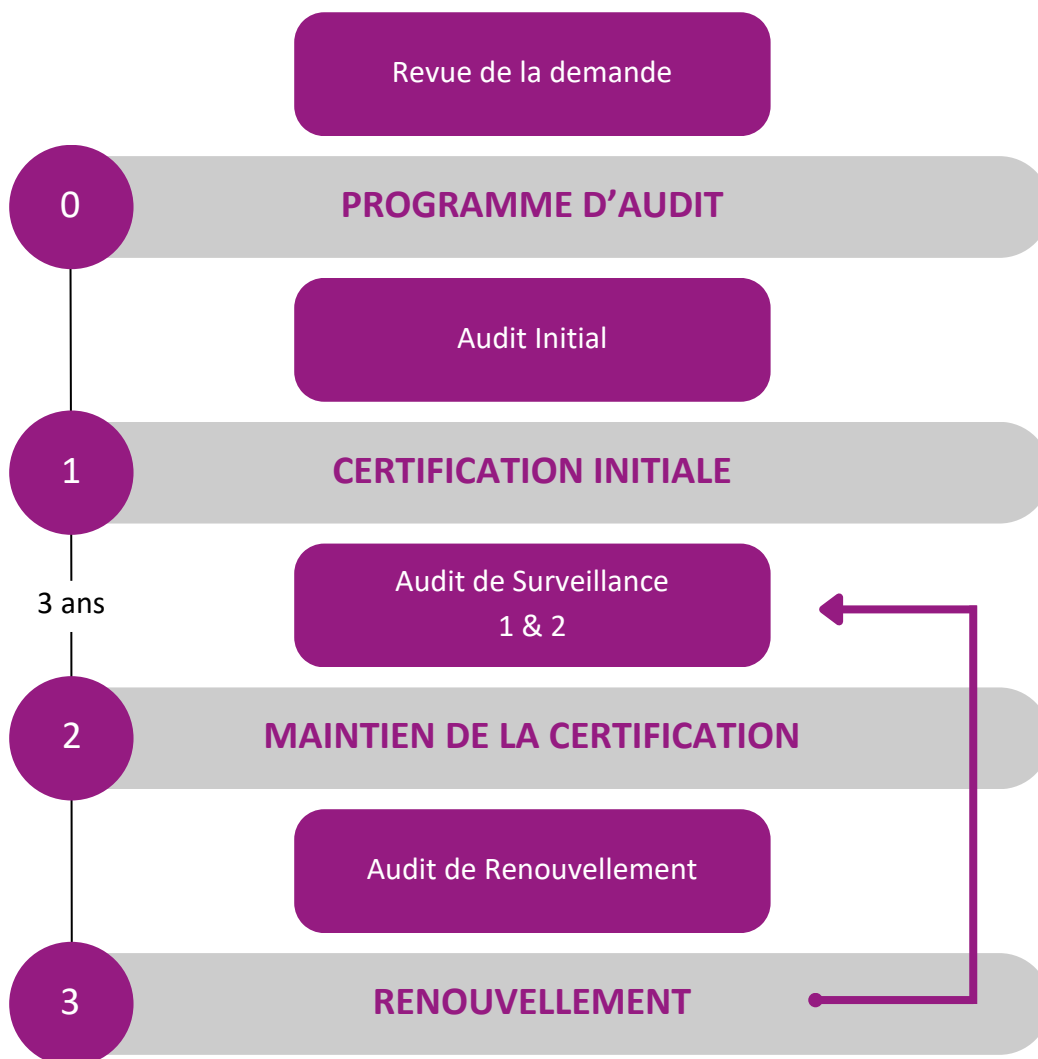
Certification des entreprises aux normes ISO 9001 et/ou 14001 et/ou 19443 et/ou 26000 et/ou 27001 et/ou 45001 et/ou 50001.



- Programme de certification des entreprises ISO 9001 | 14001 | 19443 | 26000 | 27001 | 45001 | 50001 (PRO SMA 201 à l'indice applicable)



Les étapes chronologiques de certification sont définies par l'ISO 17021-1 (Evaluation de la conformité - Exigences pour les organismes procédant à l'audit et à la certification des systèmes de management).





Il s'agit d'**audit de certification**, audit réalisé par un organisme indépendant, aux fins de certifier un système de management. Les audits de certifications sont réalisés selon une ou plusieurs **normes**, dans ce dernier cas on parle d'audit combiné.



Après une **revue** de votre demande, QUALIANOR élabore un **programme d'audit** afin d'identifier clairement la ou les activités d'audit requises pour démontrer que le système de management répond aux exigences selon la ou les norme(s) choisie(s).

Un **audit de certification initiale** est mené en deux étapes avec des objectifs distincts : la revue du système de management et l'évaluation de la mise en oeuvre de l'efficacité du système de management.

L'**octroi de la certification** est entériné, pour une **durée de 3 ans**, après confirmation que :

- Les informations fournies par l'équipe d'audit sont suffisantes au égard des exigences et du périmètre de la certification,
- Les non-conformités majeures sont soldées

Le **maintien** de la certification est conditionné par la réalisation de 2 audits de surveillance réalisés annuellement.

L'**audit de renouvellement** est planifié en concertation avec l'organisme expert. Le processus de renouvellement est commencé au moins 4 mois avant la date d'expiration de la certification de façon à ce que la décision de renouvellement soit prise avant l'échéance du certificat.



Les **extensions** ou **réductions** de la portée de certification sont possibles en cours de cycle de certification. Votre demande est analysée par QUALIANOR qui définit la méthode d'évaluation la plus appropriée pour statuer sur la modification de la portée.



Une **suspension** ou **retrait** de certification peut être initié à votre demande ou par QUALIANOR notamment en cas de défaut de maintien de la conformité de vos services, non respect des engagements contractuels ou des règles d'utilisation de la marque QUALIANOR.

En cas de suspension, QUALIANOR définit la méthode d'évaluation la plus appropriée pour rétablir la certification sous un délai fixé. Le retrait de certification impose la reprise du processus de certification dans son intégralité.



Notre **tarification** est établie pour permettre de traiter de manière **équitable** l'ensemble des demandes. Elle est basée sur un coût forfaitaire révisable et est disponible sur simple demande via nos formulaires en ligne.



Les informations relatives au **traitement des plaintes et des appels** sont accessibles sur simple demande et dans l'espace MyQUALIANOR de nos clients pour toute demande de contrat de certification.



Les règles d'**utilisation de la marque QUALIANOR** sont accessibles sur simple demande et dans l'espace MyQUALIANOR de nos clients pour toute demande de contrat de certification.



Vous pouvez transférer à tout moment votre certification chez QUALIANOR qui reprend votre cycle de certification sans modifier ni avancer les échéances d'audits et de certification. Les délais de traitement sont rapides et votre organisation n'est pas perturbée.



Pour toutes vos questions, nos équipes sont à votre disposition du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 par téléphone, mail (certification@qualianor.com) ou directement dans nos locaux.